

° DIVISION

° BUREAU

N°

Montpellier, le

Téléphone: 41-31 et Inter 0-00

NOTA: Prière de rappeler, dans la réponse
la date, le N° de la présente, ainsi que le N°
de la Division

A R R E T E:

Le Ministre de l'Éducation nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de l'Hérault au cours de sa séance du 24 Mai 1933

A R R E T E

ARTICLE 1er. - Les ruines du château de Pézenes-les-Min (Hérault) et les terrains qui les avoient comprenant les parcelles inscrites au plan cadastral de la commune sous les N° suivants, sont inscrits à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général:

Parcelles N° 1	-appartenant	à M. Ganitrot Paul	à Pézenes	
2	-	"	à M. Gayraud Gaston	à Pézenes
3	-	"	à M. Paujol Clément	"
4,5,6;7;9-	-	"		
(Vieux château et dépendances)		"	à M. Diffre Marcel	à "
8 (église démolie)		"	à la commune de Pézenes	

ARTICLE 2. - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la communes de Pézenes-les-Mines et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris le 14 Novembre 1933

Pour ampliation
Pour les Directeur Général
des Beaux-Arts
Le Chef du Bureau des Sites
et de l'Urbanisme:
Signé:

Par délégation spéciale:
Le Directeur Général des Beaux-Arts
Signé: Emile BOLLAERT

Pour extrait conforme:
Le Conseiller de Préfecture.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

ORIGINAL

Pézennes-les-Mines. — Ruines du château et terrains avoisinants (*S. Ins.* :
14 novembre 1933).

HERAULT_34

PEZENES LES MINES

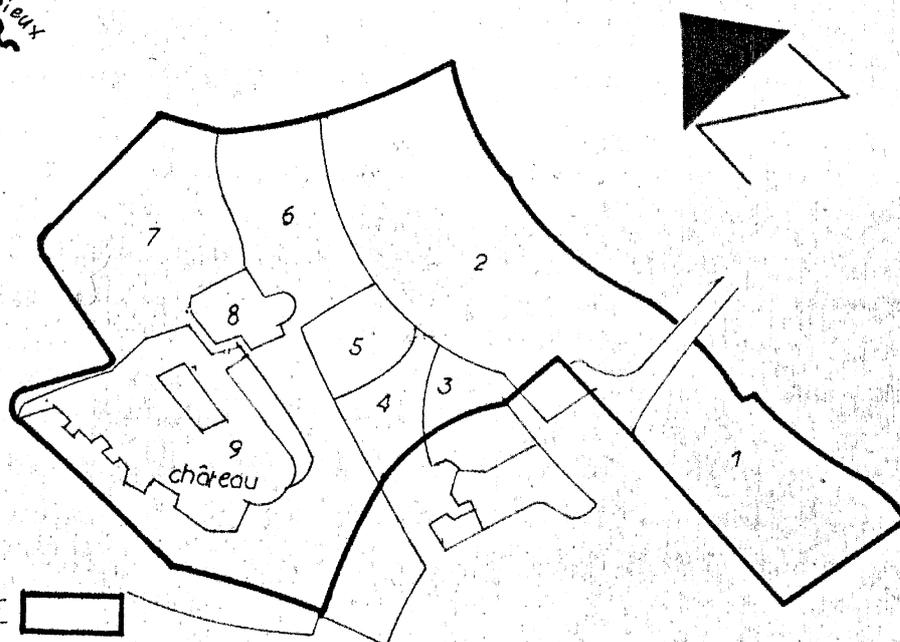
2

ARRONDI: BEZIERS
CANTON: BEDARIEUX

RUINES DU CHATEAU ET TERRAINS VOISINS

Situation?

Michelin au 200000e N° 83 pli 5



PARTIE INSCRITE

ECHELLE 1/1250e

Les ruines du château de Pézènes-les-Mines (Hérault) et les terrains qui les avoient comprenant les parcelles inscrites au plan cadastral de la commune sous les n°s suivants, sont inscrits à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général:

Parcelles n°s 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9.

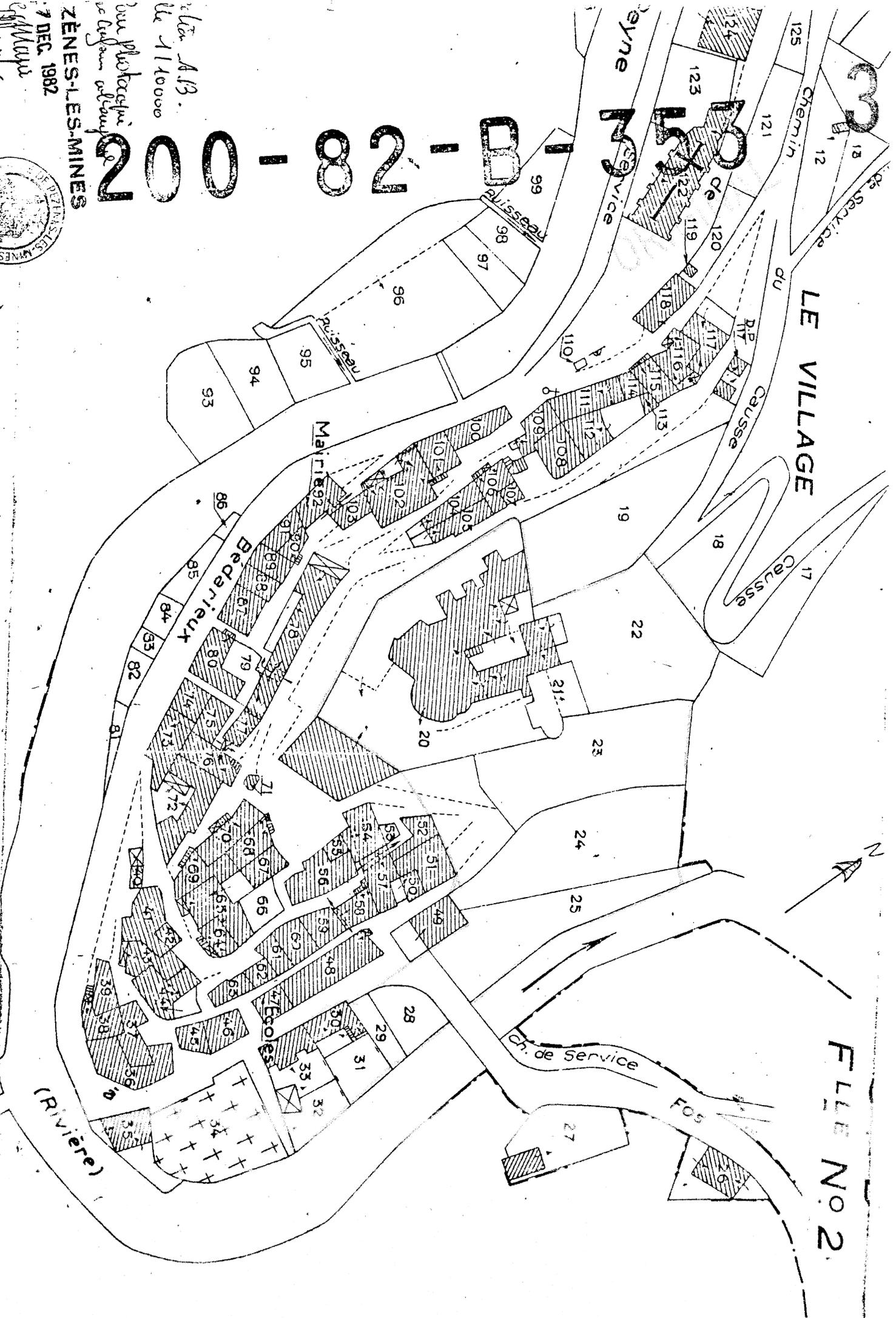
(Arrêté du 14 novembre 1933.)

Plan A.B.
de 110000
avec photographies
de l'ancien cadastre

7 DEC. 1982

ZÈNES-LÈS-MINES

200 - 82 - 01 - 02



F.L.L.E. No 2.

COMMUNE : PEZENES LES MINES

SITE : RUINES DU CHATEAU ET TERRAINS VOISINS

ARRETE : S.I. 14/11/33

4

ORIGINAL

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
?	1 à 9	AB	20 à 25, 28 à 33, partie du domaine public en limite des parcelles 20, 23 & 24	<p>Cadastre révisé.</p> <p>Modification du parcellaire.</p> <p>Les anciennes parcelles 3 et 4 sont passées au domaine public non cadastré.</p> <p>Délimitation sans changement.</p>